



## SSIAP 3 INITIAL

SSIAP 3 - Chef de service de sécurité incendie  
En centre de formation

Durée : **216 h**

### Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation incendie applicable aux ERP et IGH pour assurer la conformité des établissements.
- Organiser et gérer un service de sécurité incendie, encadrer une équipe et assurer la continuité du service.
- évaluer les risques et proposer des solutions de prévention adaptées aux spécificités du site.
- Superviser la maintenance des installations de sécurité incendie et veiller à leur bon fonctionnement.

#### Le public

Toute personne ayant à diriger un service de sécurité incendie en Établissement Recevant du Public (ERP) et/ou Immeuble de Grande Hauteur (IGH).

#### Prérequis

- Secourisme [moins de 2 ans],
- Diplôme de niveau 4 minimum [NB ou validation des acquis de l'expérience] ou Diplôme ERP 2 ou IGH 2 ou SSIAP 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction.

### Déroulé du programme

#### Le feu et ses conséquences (12 heures)

- Le feu,
- Comportement au feu,
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.

#### La sécurité incendie et les bâtiments (65 heures)

- Matériaux de construction,
- Etudes de plans,
- Outils d'analyse.

#### Réglementation incendie (70 heures)

- Organisation générale de la réglementation,
- Classement des bâtiments,
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours,
- Visites,

- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées.

### **Gestion des risques (23 heures)**

- Analyse des risques,
- Réalisation des travaux de sécurité,
- Documents administratifs.

### **Conseil au chef d'établissement (6 heures)**

- Information de la hiérarchie,
- Veille réglementaire.

### **Correspondant des commissions de sécurité (6 heures)**

- Commissions de sécurité.

### **Le management de l'équipe sécurité (26 heures)**

- Organiser le service,
- Exercer la fonction d'encadrement,
- Notions de droit du travail,
- Notions de droit civil et pénal.

### **Budget du service de sécurité (8 heures)**

- Suivi budgétaire du service,
- Fonction achat,
- Fonction maintenance.

## **Suivi, évaluation et certifications**

- Feuille d'émargement,
- Evaluations théoriques et pratiques tout au long de la formation,
- Enquête de satisfaction stagiaire et client,
- Obtention d'une attestation de fin de formation,
- Obtention du diplôme SSIAP 3 si réussite à l'examen.

### **SSIAP 3**

#### **C'EST QUOI ?**

Le SSIAP 3 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes – Chef de Service) est un diplôme certifiant les compétences nécessaires pour gérer un service de sécurité incendie dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Immeubles de Grande Hauteur (IGH). Il permet d'assurer la gestion administrative et opérationnelle du service, de conseiller la direction sur la sécurité incendie et d'assurer la formation du personnel.

#### **QUI PEUT OBTENIR LE SSIAP 3 ?**

Le diplôme SSIAP 3 est accessible aux personnes remplissant les conditions suivantes : être titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum [NB ou validation des acquis de l'expérience] ou être titulaire du SSIAP 2 en cours de validité, justifier de 3 ans d'expérience en tant que chef d'équipe de sécurité incendie, être titulaire d'un SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ou d'un diplôme équivalent (PSC1 de moins de 2 ans, PSE1 ou PSE2 en cours de validité), fournir un certificat médical d'aptitude physique, et après avoir suivi une formation spécifique et réussi l'ensemble des évaluations.

#### **QUI ASSURE L'ÉVALUATION ?**

L'examen du SSIAP 3 est organisé par des centres de formation agréés et supervisé par un jury composé de professionnels du

secteur et d'un préventionniste du SDIS compétent.

### COMMENT SE DÉROULE L'ÉVALUATION ?

L'évaluation du SSIAP 3 se compose de trois épreuves :

#### 1. Épreuve écrite 1 (40 minutes)

QCM de 40 questions sur le programme de formation.

Critères de validation : Épreuve notée sur 20 une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme.

#### 2. Épreuve écrite 2 (2h30) Élaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1ère ou 2<sup>e</sup> catégorie.

Le rendu portera sur :

La présentation générale du projet,

La nature des travaux,

Les incidences administratives et techniques vis à vis de la commission de sécurité.

Notice descriptive précisant :

L'incidence éventuelle sur le classement initial,

La nature des aménagements et matériaux utilisés,

Les renseignements concernant les dégagements,

Les renseignements relatifs aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques...).

Critères de validation : Épreuve notée sur 20. Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme.

Remarques : Les dossiers d'élaboration de notice de sécurité seront proposés par le président du jury. Les copies devront faire l'objet d'une correction par le président du jury ou par un préventionniste recyclé. L'épreuve se déroulera avec documents.

#### Epreuve orale (15 minutes)

Thème : Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.

Critères de validation : Épreuve évaluée apte/inapte.

Remarques : L'épreuve se déroulera avec documents. Le jury devra pouvoir apprécier la capacité du candidat à exposer de manière synthétique, à dialoguer et argumenter à partir de ses connaissances personnelles et de tout texte ou document.

#### Remarques générales sur l'examen

Les examinateurs de l'épreuve orale seront deux chefs de service de sécurité en fonction.

Le président du jury pourra soit confier la correction des copies du rapport à un préventionniste recyclé ou les corriger pendant le déroulement de l'épreuve orale.

Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes obtenues.

Le président du jury pourra désigner une personne chargée de surveiller les épreuves écrites.

Seuls 12 candidats pourront se présenter à un même examen.

L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.

### Certification

L'épreuve orale doit conclure l'examen. Le QCM et l'élaboration de la notice technique de sécurité peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre.

Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat.

Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 8.

Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale.

Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation.

Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12.

Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.

?? En savoir plus sur le SSIAP 3 : [\[Lien vers site officiel\]](#)

Taux de satisfaction

99.35%

## L'équipe pédagogique

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à [contact@ng-formations.fr](mailto:contact@ng-formations.fr)

Généré le 11/04/2025 / Habilitation INRS - 1512333/2022/SST-01/O/07

Agrément préfectoral SSIAP n° 84-0002 - Autorisation d'exercice CNAPS n° FOR-084-2028-07-05-20230632064 - Agrément ADEF n°8417122003

Nos formations sont animées par des formateurs experts, sélectionnés pour leurs connaissances approfondies des thématiques abordées et leurs compétences pédagogiques. Ils garantissent des sessions de formation à la fois pratiques, interactives et adaptées aux besoins des apprenants.

## Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG SECURITE vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

## Les sessions inter-entreprises

La formation se tiendra entre le 27 janvier et le 4 avril, selon un calendrier discontinu incluant des semaines sans cours.